# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Et de l'Alphabétisation

#### **RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE** Union - Discipline - Travail

Arrêté № 0 3 3 7 /MENA/DPFC du NEVE SEP. 2025

portant nomination de Chefs d'Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue au titre de l'Année Scolaire 2025-2026

# LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu la Constitution :
- Vu la loi nº95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi nº2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi nº2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu la loi nº2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret nº98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu le décret nº2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères :
- Vu le décret nº2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret nº2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret nº2023-813 du 16 octobre 2023 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret nº2023-814 du 17 octobre 2023 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret nº2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret nº2025-120 du 26 février 2025 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret nº2025-121 du 26 février 2025 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

considérant les nécessités de service.

### ARRÊTE

<u>Article</u> 1 : Les agents dont les noms suivent sont nommés dans la fonction **de Chefs d'Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue** conformément au tableau ci-dessous :

Nº	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	GRADE	EMPLOI	DISCIPLINE	SERVICE D'ORIGINE	APFC D'ACCUEIL
1	273305M	YACOUBA KONE	A5	Insp Princ	FRANÇAIS	APFC KORHOGO	TOUBA
2	292615X	ADAYE BADOU	A5	Insp Princ	FRANÇAIS	APFC ABIDJAN 4	SDUBRÉ
3	335523M	KEITA Née CAMARA SALIMATA	A5	Insp Princ	HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	APFC ABIDJAN 2	ABOISSO
4	278172L	DUATTARA KLOFAGANAN	A5	Insp Princ	MATHÉMATIQUE	APFC SOUBRÉ	ABIDJAN 3

Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

#### <u>AMPLIATIONS</u>

MENA / LAB	1
DRH/SDPAA	1
DRENA	1

INTÉRESSÉ(E)

CHRONO

Professeur Mariatou KONE